



Ville de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2019.

Le budget primitif 2019 a été adopté le 09 avril 2019 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes. Le budget 2019 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2019 se sont élevées à **1 194 971.86€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2019
011 –Charges à caractère général	320 398,37€
012- Charges de personnel	614 742,90€
014- Atténuation des produits	58 785,00€
65- Autres charges de gestion courante	177 440,72€
66- Charges financières	23 573,45€
67- Charges exceptionnelles	31,42€
042- Opération d'ordre	
TOTAL	1 194 971,86€

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2019.

Taxe d'habitation :17.85%

Taxe sur le Foncier Bâti : 15.45%

Taxe sur le Foncier Non Bâti :109%

Cotisation Foncière des Entreprises :25.61%

Les dotations

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 596 277€

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent **1 581 706.62€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2019
013 -Atténuation de charges	35 653,73€
70 -Produits des services, du domaine et vente	92 240,12€
73- Impôts et Taxes	716 038,18€
74- Dotations et participations	648 597,17€
75- Autres produits de gestion courante	75 246,11€
76-Produits financiers	4,14€
77- Produits exceptionnels	4 519,17€
042 –Opération d'ordre entre section	9 408,00€
Total	1 581 706.62€
<i>002- Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>286 597,33€</i>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de **340 773,58€**

Opération	CA 2019
Opération 10 : Grosses réparation	16 583,09€
Opération 14 : Acquisition matériel scolaire	10 272,00€
Opération 33 : Eclairage public	4 518,00€
Opération 10005 : Voirie	8 817,14€
Opération 10009 : Acquisition matériel	31 653,15€
Opération 17 004 : Gros Travaux	26 471,98€
Opération 18001 : Aménagement cimetière	15 859,20€
Opération 18003 : Aménagement groupe scolaire	3 380,90€
Opération 18004 : Aménagement Caussade	28 981,12€
Opération 18005 : Travaux Eglise	18 015,76€
Opération 18006 : Aménagement Batiment Lacour	11 430,05€
13 : Subvention équipement	2 000,00€
16 : Emprunt et dettes assimilées	153 383,19€
040 Opération d'ordre (travaux régie)	9 408,00€
TOTAL DEPENSES	340 773,58€
<i>Déficit investissement reporté</i>	<i>239 567,08€</i>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **175 982,39€** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

- Réparation tractopelle
- Acquisition de mobiliers (changement installation téléphonique Mairie-Groupe scolaire – acquisition tondeuses autonomes, remplacement cage de foot ...)
- Extinction éclairage public : pose d'horloge astronomique
- Réfection du pont de « boutié »
- Revêtement voie communale de Batifol
- Renforcement mur Cimetière de Saint-Martin de Dauzats
- Réfection toiture de la Porte de la Caussade

- Les travaux en partenariat avec le Conseil Paroissial (Travaux de réfection à l'Eglise de Saint-Pierre).

- Aménagement bâtiment lacour : Honoraire maitre d'œuvre – étude de sol

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de **373 318,90 €** et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	CA 2019
10 : FCTVA –	21 225,50€
10226 :Taxe d'aménagement	20 846,85€
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	284 532,08€
13 : Subvention d'investissement Clôture Stade (District- Conseil départemental) Acquisition tablette Ecole (Etat) Réfection salle polyvalente Toiture Porte de la Caussade (Etat-Conseil Départemental) Travaux Eglise (Conseil Paroissial) Acquisition Tablettes numériques (Etat) Conseil Paroissial	46 714,47€
16 : Emprunts et dettes assimilées	
165 : Dépôts et cautionnement reçu	
TOTAL	373 318,90€

***Excédents de fonctionnement capitalisés :**

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement par une inscription en recette pour 2019 de 284 532,08€ au compte 1068.

ETAT DE LA DETTE

En 2019, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

L'endettement de la Commune se compose de 6 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts représente 153 383,19€.